

# Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe



Réf: 676f08

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60

Fax: +33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

internet: www.coe.int/press

47 membres

Albanie  
Allemagne  
Andorre  
Arménie  
Autriche  
Azerbaïdjan  
Belgique  
Bosnie-Herzégovine  
Bulgarie  
Chypre  
Croatie  
Danemark  
Espagne  
Estonie  
Finlande  
France  
Géorgie  
Grèce  
Hongrie  
Irlande  
Islande  
Italie  
Lettonie  
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"  
Liechtenstein  
Lituanie  
Luxembourg  
Malte  
Moldova  
Monaco  
Monténégro  
Norvège  
Pays-Bas  
Pologne  
Portugal  
République tchèque  
Roumanie  
Royaume-Uni  
Russie  
Saint-Marin  
Serbie  
Slovaquie  
Slovénie  
Suède  
Suisse  
Turquie  
Ukraine

## Conseil de l'Europe : présentation du 2<sup>e</sup> rapport d'évaluation des systèmes judiciaires européens

Strasbourg, 01.10.2008 – La Commission du Conseil de l'Europe pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) va rendre public son 2<sup>e</sup> rapport d'évaluation des systèmes judiciaires européens lors d'une conférence de presse à **Paris mercredi 8 octobre à 14h30**, dans les locaux parisiens du Conseil de l'Europe, **55 avenue Kléber, 75016 (métro Boissière)** avec :

- **Fausto de Santis**, Président de la CEPEJ,
- **Jean-Paul Jean**, Président du Groupe de travail sur l'évaluation des systèmes judiciaires et Avocat Général auprès de la Cour d'Appel de Paris,
- **Philippe Boillat**, Directeur Général des droits de l'homme et des affaires juridiques du Conseil de l'Europe,
- **Stéphane Leyenberger**, Secrétaire de la CEPEJ.

Le rapport comprend des données pour 45 Etats européens (\*), permettant ainsi au Conseil de l'Europe de disposer d'une véritable photographie de la justice en Europe. A travers la grille de lecture d'un système judiciaire développée par la CEPEJ (grille qui a été affinée sur la base de l'expérience des précédents cycles d'évaluation), ce sont des milliers de données quantitatives et qualitatives qui ont été collectées, traitées et analysées. La CEPEJ a essayé d'en tirer quelques premières grandes tendances européennes et des conclusions relatives à l'application des principes fondamentaux et des normes européennes dans le domaine de la justice.

Le rapport offre des tableaux comparatifs et des commentaires pertinents dans des domaines essentiels tels : les dépenses publiques consacrées au système judiciaire, le système d'aide judiciaire, l'organisation des juridictions, les personnels judiciaires, les durées de procédures, les notaires.

[Pour plus d'information sur la Commission européenne pour l'efficacité de la justice](#)

**Contact Presse : Henriette Girard**, Attachée de Presse, Division de la Presse,  
Tél. +33 3 88 41 21 41 ; Mobile +33 6 75 65 03 39 ; [henriette.girard@coe.int](mailto:henriette.girard@coe.int)

-----  
(\* ) Sur les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe, seul le Liechtenstein n'a pas fourni de données pour le présent rapport. Celles de Saint-Marin ont été transmises trop tardivement.

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : [Council.of.Europe.Press@coe.int](mailto:Council.of.Europe.Press@coe.int)

**Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 47 Etats membres.**